

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 271-2015

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que :

« Le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2015, le règlement numéro 271-2015 relatif à l'installation, à l'utilisation et à la prise en charge, par la Ville de Saint-Pascal, de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées sur le territoire de la Ville de Saint-Pascal.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi ».

DONNÉ À SAINT-PASCAL CE 16^e JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE QUINZE.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 23 décembre 2015 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 16 décembre 2015.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA